Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 022-212201156-20260320-D2026_012-DE

Département des Côtes d'Armor
MAIRIE DE LANRIVAIN
22480

COMMUNE DE LANRIVAIN
Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 mars 2026

Date de la convocation	**16/03/2026**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**11**
Date d'affichage	**16/03/2026**	**Nombre de Conseillers présents**	**11**
		Nombre de votants	**11**
		Pour : 11 Contre : Abstention :	

L'an deux mil vingt-six, le 20 mars à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe LE JONCOUR. Maire.

Présents :
Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mme Anne GAUTIER, Mr Denis CHÉLIN., Mr Philippe TRUBUIL, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Joseph TYDOU, Mme Zofia PINSON, Mr Jean-François THOMAS
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :
Absents :
Secrétaire de séance : Mr Joseph TYDOU
Secrétaire de séance adjoint : Madame Héléna MORVAN

Délibération n° D2026-012

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal compte 11 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de trois postes d'adjoints.

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le
26 MAR. 2026

Le secrétaire de séance,
Joseph TYDOU.

Le Maire ,
Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)